Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20180628-DEL18-058-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

N° 18.058

Commune de Montigny-lès-Cormeilles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 22	VOTANTS : 28

Le jeudi 28 juin 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné Charlot, à 19h30, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

Etaient présents :
Marcel SAINT AUBIN, Philippe BENNAB, Sami ELHANI, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Lucienne GIL, Jean-Claude BENHAIM, Franck GUILLEMIN, Christian EVRARD, Alice HANDY, Jacqueline HUCHIN, Brigitte BOUILLET, Michel MANSAT, Clara PLARD, Zahir HEENAYE, Estelle AUBOIN, Isabelle MOSER, Bernard MIE, Jeanne DOCTEUR, Manuela MELO, Emile LARGET, Christiane GIRARD

Excusés ayant donné pouvoir :
Annie TOUSSAINT donne procuration à Monique LAMOUREUX, Françoise LARDIER-AURY donne procuration à Jean-Claude BENHAIM, Diénabou KOUYATE donne procuration à Alice HANDY, Pascal VIDECOQ donne procuration à Estelle AUBOIN, Bruno GUIBOURET donne procuration à Bernard MIE, Régis PEDANOU donne procuration à Christiane GIRARD

Absents :
Jean-Noël CARPENTIER (au moment du vote), Cyril JOLY, Olivier CANU, Karine NICPON, Modeste MARQUES

Secrétaire :
Monsieur Jean-Claude BENHAIM

****

Objet : Approbation du compte administratif 2017 - Service Assainissement

Contrairement au vote du budget primitif, acte prévisionnel, le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice. Il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement, et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement. Le résultat cumulé est constitué par le résultat comptable de l'exercice 2017 augmenté du résultat reporté.

Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis à l'Assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice considéré.

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif du service assainissement s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017	188 775.14 €	679 469.40 €	868 244.54 €
RECETTES 2017	178 200.52 €	344 979.10 €	523 179.62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	-10 574.62 €	-334 490.30 €	-345 064.92 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)	670 856.65 €	497 800.62 €	1 168 657.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2017	660 282.03 €	163 310.32 €	823 592.35 €
BALANCE DES RESTES A REALISER	0.00 €	0.0	0.00 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017	660 282.03 €	163 310.32 €	823 592.35 €

Ces résultats sont en concordants entre le compte administratif du service assainissement et le compte de gestion du comptable public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2018,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget du service assainissement tel qu'exposé ci-dessus,

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité des suffrages exprimés avec 24 voix pour et 4 abstentions (Pascal VIDECOQ, Estelle AUBOIN, Bernard MIE, Bruno GUIBOURET) cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
Marcel SAINT AUBIN

Signé électroniquement par :
Marcel SAINT AUBIN
03/07/2018